

## Mise en garde

2004-68

Le 21 décembre 2004

Pour diffusion immédiate

### Santé Canada met la population canadienne en garde contre des ampoules électriques qui pourraient être dangereuses

**OTTAWA** - Santé Canada demande à la population canadienne d'examiner toutes les ampoules fluorescentes compactes utilisées dans les foyers pour déterminer si elles sont du type GLOBE Mini-Spiral - 13 watts. Ces ampoules peuvent poser des risques d'incendies et de chocs électriques, et les consommateurs sont avisés de cesser immédiatement de les utiliser.

De nombreux consommateurs achètent des ampoules fluorescentes compactes comme remplacement écoénergétique des ampoules classiques utilisées dans les foyers. Ces ampoules sont conçues pour être utilisées dans des luminaires munis d'une douille, comme les lampes de table. Elles sont en forme de spirale. Certaines des ampoules GLOBE Mini-Spiral de 13 watts contiennent une pièce qui n'est pas conforme à la norme des Laboratoires des assureurs du Canada, mais portent quand même une certification UL. La certification UL n'est pas valide en raison de la présence de cette pièce non conforme.

Les ampoules visées par le présent avis ont les caractéristiques suivantes :

- elles portent la marque « GLOBE Mini-Spiral, 13W, 120V, 60Hz, 225mA » (le logo « GLOBE » est en majuscules)
- elles portent le no de dossier UL « E197131 »
- sur le boîtier, à la droite du logo « GLOBE », on peut voir l'un des codes suivants (date) :

0202	BH0803	BH1402	BH342
0402	BH0903	BH1403	BH3502
BH0103	BH1003	BH1503	BH4102
BH0203	BH103	BH1603	BH4802
BH0403	BH1103	BH1703	BH4902
BH043	BH113	BH183	BH492
BH052	BH1203	BH193	BH5002
BH0603	BH123	BH2002	BH5102
BH0702	BH1302	BH203	BH512
BH072	BH1303		BH5202
BH073			



La date se trouve sur le boîtier de l'ampoule, à la droite du logo « GLOBE », comme on peut le voir ci-dessus. Seules les ampoules mini-spirale de 13 watts portant les codes de date susmentionnés sont défectueuses.

Les ampoules mini-spirale de 13 watts qui portent le logo « globe » en lettres minuscules NE SONT PAS visées par le présent avis.

Il importe de souligner que des ampoules similaires Mini-Spiral de 13 watts dont le logo « globe » est écrit en lettres *minuscules* NE SONT PAS visées par présent avis, car les pièces qu'elles contiennent diffèrent de celles utilisées dans les ampoules GLOBE.

Les ampoules GLOBE visées par l'avis ont été fabriquées en Chine par la Fujian Joinluck Enterprise Co. Ltd. Elles ont été distribuées à la grandeur du Canada entre janvier 2002 et avril 2003 par la société Globe Electrics et vendues dans des magasins de détail.

Les ampoules visées par l'avis renferment des pièces qui n'ont été ni testées ni approuvées par les Laboratoires des assureurs du Canada, ce qui invalide leur certification. Les Laboratoires des assureurs du Canada est un organisme indépendant sans but lucratif qui certifie la sécurité des produits. On a signalé des cas au Canada où certaines des pièces non approuvées ont fait défaut et ont fait fondre le boîtier.

Les consommateurs qui le désirent peuvent communiquer avec le fabricant des ampoules GLOBE au sujet des modalités d'indemnisation pour les produits défectueux. On peut communiquer avec la compagnie par courriel à l'adresse [customerservice@globe-electric.com](mailto:customerservice@globe-electric.com) ou par téléphone au (514) 694-0444, poste 151.

On peut également retourner les ampoules défectueuses à l'adresse suivante :

JOINLUCK Recall10/04  
1453, ch. Cornwall  
Oakville (Ontario) L6J 7T5

(La Fujian Joinluck Enterprise Co Ltd. a indiqué qu'elle échangerait sans frais chaque ampoule défectueuse contre deux ampoules neuves similaires en bon état.)

Les consommateurs qui le désirent peuvent jeter les ampoules défectueuses avec les ordures ménagères.

Santé Canada a communiqué avec l'Association canadienne des chefs de pompiers qui appuie entièrement la publication du présent avis. Pour toutes les questions liées à la sécurité publique, Santé Canada continuera à collaborer avec toutes les parties intéressées concernées.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec le Bureau de la sécurité des produits le plus près.

<b>Ville (province)</b>	<b>Numéro de téléphone</b>	<b>Adresse électronique</b>
Vancouver (C.-B.)	(604) 666-5003	<a href="mailto:Bby_Prodsafe@hc-sc.gc.ca">Bby_Prodsafe@hc-sc.gc.ca</a>
Edmonton (Alberta)	(780) 495-2626	<a href="mailto:Edm_Prodsafe@hc-sc.gc.ca">Edm_Prodsafe@hc-sc.gc.ca</a>
Calgary (Alberta)	(403) 292-4677	<a href="mailto:Cal_Prodsafe@hc-sc.gc.ca">Cal_Prodsafe@hc-sc.gc.ca</a>
Saskatoon (Saskatchewan)	(306) 975-4502	<a href="mailto:Sk_Prodsafe@hc-sc.gc.ca">Sk_Prodsafe@hc-sc.gc.ca</a>
Winnipeg (Manitoba)	(204) 983-5490	<a href="mailto:Mb_Prodsafe@hc-sc.gc.ca">Mb_Prodsafe@hc-sc.gc.ca</a>
Hamilton (Ontario)	(905) 572-2845	<a href="mailto:Tor_Prodsafe@hc-sc.gc.ca">Tor_Prodsafe@hc-sc.gc.ca</a>
Toronto (Ontario)	(416) 973-4705	<a href="mailto:Tor_Prodsafe@hc-sc.gc.ca">Tor_Prodsafe@hc-sc.gc.ca</a>
Montréal (Québec)	(514) 283-5488	<a href="mailto:Quebec_Prod@hc-sc.gc.ca">Quebec_Prod@hc-sc.gc.ca</a>
Longueuil (Québec)	(450) 646-1353	<a href="mailto:Quebec_Prod@hc-sc.gc.ca">Quebec_Prod@hc-sc.gc.ca</a>
Québec (Québec)	(418) 648-4327	<a href="mailto:Quebec_Prod@hc-sc.gc.ca">Quebec_Prod@hc-sc.gc.ca</a>
Moncton (N.-B.)	(506) 851-6638	<a href="mailto:Atlantic_ProdSafe@hc-sc.gc.ca">Atlantic_ProdSafe@hc-sc.gc.ca</a>
Halifax (N.-É.)	(902) 426-8300	<a href="mailto:Atlantic_ProdSafe@hc-sc.gc.ca">Atlantic_ProdSafe@hc-sc.gc.ca</a>
St. John's (T.-N.)	(709) 772-4050	<a href="mailto:Atlantic_ProdSafe@hc-sc.gc.ca">Atlantic_ProdSafe@hc-sc.gc.ca</a>

**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

**Mise en garde : ampoules électriques qui pourraient être dangereuses**

**Rouyn-Noranda, le 25 juillet 2007** – Dernièrement, le Service de la sécurité incendie de la Ville de Rouyn-Noranda intervenait sur les lieux d'un début d'incendie causé par la défektivité d'une ampoule électrique. Fort heureusement, l'incendie fut sans conséquence, la dame s'est réveillée durant la nuit grâce à son avertisseur de fumée, alertée par la présence de fumée, l'occupante a pu rapidement aviser le service d'incendie.

Par cet incident, nous avons pu constater que la source de l'incendie était une ampoule électrique défectueuse et qu'une mise en garde avait déjà été émise par Santé Canada en décembre 2004. À cet effet, il serait primordial de publier cette mise en garde puisqu'il est évident qu'un trop grand nombre de citoyens et de citoyennes ne sont pas informés de cette problématique. Ces ampoules peuvent causer des risques d'incendie et des chocs électriques. Les consommateurs doivent cesser immédiatement de les utiliser.

Vous trouverez en pièce jointe la mise en garde émise par Santé Canada.

- 30 -

Source : Service de la sécurité incendie de la Ville de Rouyn-Noranda  
Téléphone : 819 797-7124

**Cité étudiante**

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3  
Téléphone : (819) 797-7111 • 797-7110 • [www.ville.rouyn-noranda.qc.ca](http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca)